Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260310-2026_0315-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

L'an 2026, le 10 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Mmes : LAURENT Régine, CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, RUAUX Phillipe, ROIZIL Jérôme HARDY Benoît, DE LA CHESNAIS Arnaud

A été nommé secrétaire : M. LAURENT Régine

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

2026_03_15 – Aménagement Foncier Agricole et Environnemental de Landal : Création et suppression de chemins communaux et de chemins de randonnées

Madame le Maire donne lecture du courrier du chargé de mission de l'Aménagement Foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales, dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de LANDAL.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu d'appliquer l'article L.121.17 du code rural et de la pêche maritime dans le cadre des opérations d'aménagement foncier. Il appartient au Conseil municipal, lorsqu'il est saisi par la commission d'aménagement foncier, d'une part de se prononcer sur les propositions tendant à la suppression de chemins ruraux ou à la modification de voies communales, d'autre part de décider de façon expresse la création de chemins ruraux, la création et les modifications de tracé ou d'emprise des voies communales qui lui paraissent nécessaires à l'intérieur du périmètre de remembrement.

Madame le Maire présente le plan d'ensemble, joint au 1/3 500, du projet de création, ainsi que les suppressions et modifications de voies communales, chemins ruraux et

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260310-2026_0315-DE

chemins de randonnées que la commission d'aménagement foncier, lors de sa séance du 27 novembre 2025, propose au conseil municipal d'approuver.

Sont envisagés sur la commune :

535 ml de voies communales à créer

550 ml de voies communales à modifier

1 200 ml de chemins ruraux ou d'exploitations à supprimer,

120 ml de chemins ruraux à créer

40 ml de chemins ruraux à élargir

Madame le Maire présente les tableaux désignant les modifications proposées :

1 - VOIES COMMUNALES A ÉLARGIR

N° ouvrage	Désignation	Longueur en m.	Nature des travaux
-	-	-	-

2 - VOIES COMMUNALES A CRÉER

N° ouvrage	Désignation	Longueur en m.	Nature des travaux
18	Voie communale n°1	195	Néant
13	Voie communale n°1	110	Néant
16	Voie communale n°1	230	Néant
	Total=	535	

3 - VOIES COMMUNALES A MODIFIER

N° ouvrage	Désignation	Longueur en m.	Nature des travaux
11	Voie communale n°1	220	Néant
14	Voie communale n°1	105	Néant
15	Voie communale n°1	140	Néant
17	Voie communale n°1	85	Néant
	Total=	550	

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260310-2026_0315-DE

4 - CHEMINS RURAUX OU D'EXPLOITATIONS A SUPPRIMER

N° ouvrage	Désignation	Longueur en m.	Nature des travaux
1	Chemin sans désignation	70	Néant
2	Chemin sans désignation	110	Néant
5	Chemin sans désignation	345	Néant
6	Chemin sans désignation	45	Néant
7	Chemin sans désignation	90	Néant
8	Chemin sans désignation	10	Néant
9	Chemin sans désignation	230	Néant
10	Chemin sans désignation	215	Néant
12	Chemin sans désignation	85	Néant
	Total=	1200	

5 - CHEMINS RURAUX A CRÉER

N° ouvrage	Désignation	longueur en m.	Nature des travaux
3	Chemin rural n°118	30	Néant
4	Chemin rural n°	65	Néant
19	Chemin rural n°	25	Néant
	Total=	120	

6 - CHEMINS RURAUX A ÉLARGIR

N° ouvrage	Désignation	Longueur en m.	Nature des travaux
20	Chemin sans désignation	40	Empierrement et déplacement du fossé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- **D'APPROUVER** la création et les suppressions de chemins ruraux ou d'exploitations liés à l'aménagement foncier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Régine LAURENT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le